

EXEMPLAIRE ORIGINAL

Date d'inspection : 18/03/2014

N° de rapport : 20140318002002

Procès-verbal de contrôle de toute installation électrique domestique en basse tension

Types de contrôle:

☒ Examen de conformité des installations à basse tension avant mise en usage (R.G.I.E. – Art.270 et A.M. du 6 octobre 1981)

1. Renseignements d'identification :

1a. Agent visiteur Nom : Falise Prénom : Olivier GSM : 0490/64.91.97	1b. ☒ Propriétaire – ☐ Gestionnaire – ☐ Exploitant Nom : Corman Prénom : Serge Rue : impasse Germeau Numéro et boîte : 5 A Code postal : 4040 Commune : Herstal
1c. Adresse de l'installation faisant l'objet de la visite Rue : impasse Germeau Numéro et boîte : 5 A Etage : / Appartement n° : / Code postal : 4040 Commune : Herstal	1d. Type d'habitation : ☒ Maison ☐ Appartement ☐ Studio ☐ Unité de travail domestique ☐ Partie commune ☐ Autre

2. Description générale du ou des branchements :

Section du câble de branchement : 4 x 10 mm² ☒ OK ☐ Non OK
 Nombre de branchements : 1 Code EAN : Non communiqué
 Valeurs par branchement : A placer N° de compteur : A placer

2a. Tension nominale de l'installation : Un : Mono 230 VAC	2b. Valeur nominale de la protection du branchement : In : A placer
--	---

3. Nombre de tableaux et de circuits terminaux : 14

3a. Nombre de tableaux : 1	3b. Nombre de circuits terminaux : 14
-----------------------------------	--

4. Contrôle :

4a. Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : RE = 25 Ω	4b. valeur du niveau d'isolement général : Ri gén.= 75 MΩ
--	---

Contrôles effectués par l'agent-visiteur :

Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas :	☒ OK ☐ Non OK
Le contrôle de l'état (fixations, détériorations,) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition, :	☒ OK ☐ Non OK
Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects :	☒ OK ☐ Non OK
Le contrôle du type et du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test :	☒ OK ☐ Non OK
Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut entre 2,5 et 2,75 fois la sensibilité de l'appareil :	☒ OK ☐ Non OK
Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles principale et supplémentaire et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe ou mobile à poste fixe :	☒ OK ☐ Non OK
Le contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens :	☒ OK ☐ Non OK
Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens :	☒ OK ☐ Non OK
Le contrôle de la correspondance entre les dispositifs de protection contre les surintensités installées et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent :	☒ OK ☐ Non OK

5. Infractions aux impositions du R.G.I.E.: Néant

6. Remarques :

- ☒ Les locaux sont encombrés
- ☒ Salle de bain non équipée lors du présent contrôle
- ☒ Seul le studio/l'appartement/la maison visé par les schémas fait partie du présent contrôle
- ☒ Pas d'appareils mobiles placés lors du présent contrôle
- ☒ Certain(s) circuit(s) sont en réserve (en cas de modifications importantes, il y a lieu de réaliser un nouveau contrôle de l'installation)
- ☒ Colonne d'alimentation présente en attente de raccordement

7. Conclusions :

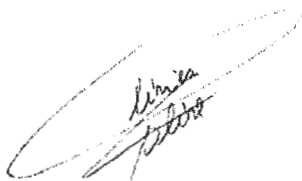
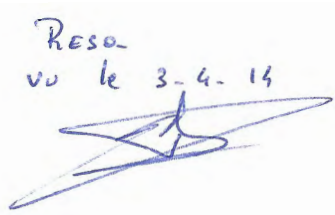
☒	▪ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.). ▪ Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. (tous les 25 ans pour les installations domestiques) ▪ Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage. ▪ Le ou les schémas unifilaires et de position ont été à nouveau visés par l'organisme agréé
-------------------------------------	--

8. Prescriptions réglementaires

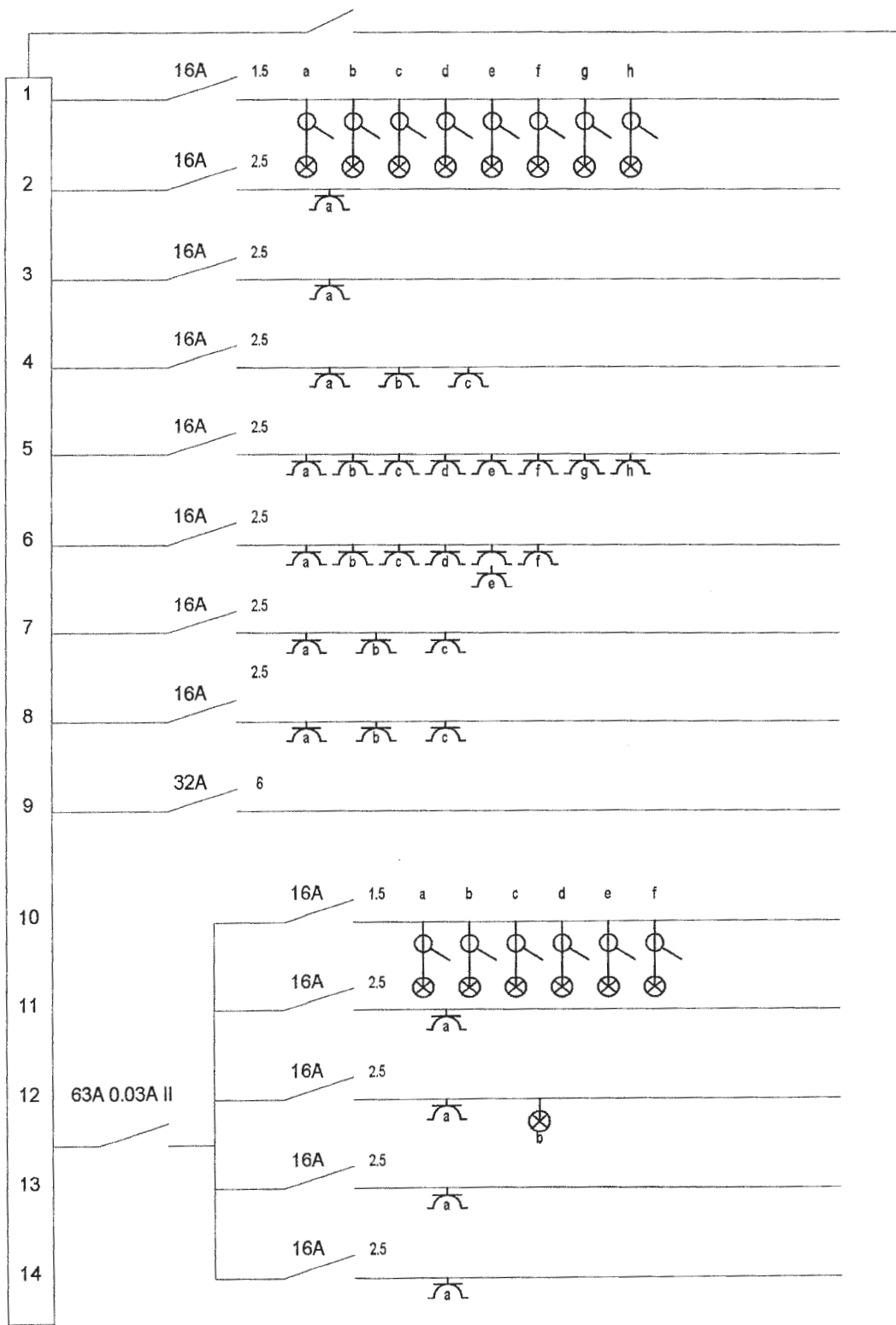
- a. L'obligation de conserver le procès-verbal de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
- b. L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
- c. L'obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'électricité.
- d. L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Cet exemplaire en format PDF est la version originale et peut être diffusé en copie.

L'AGENT VISITEUR
Olivier Falise

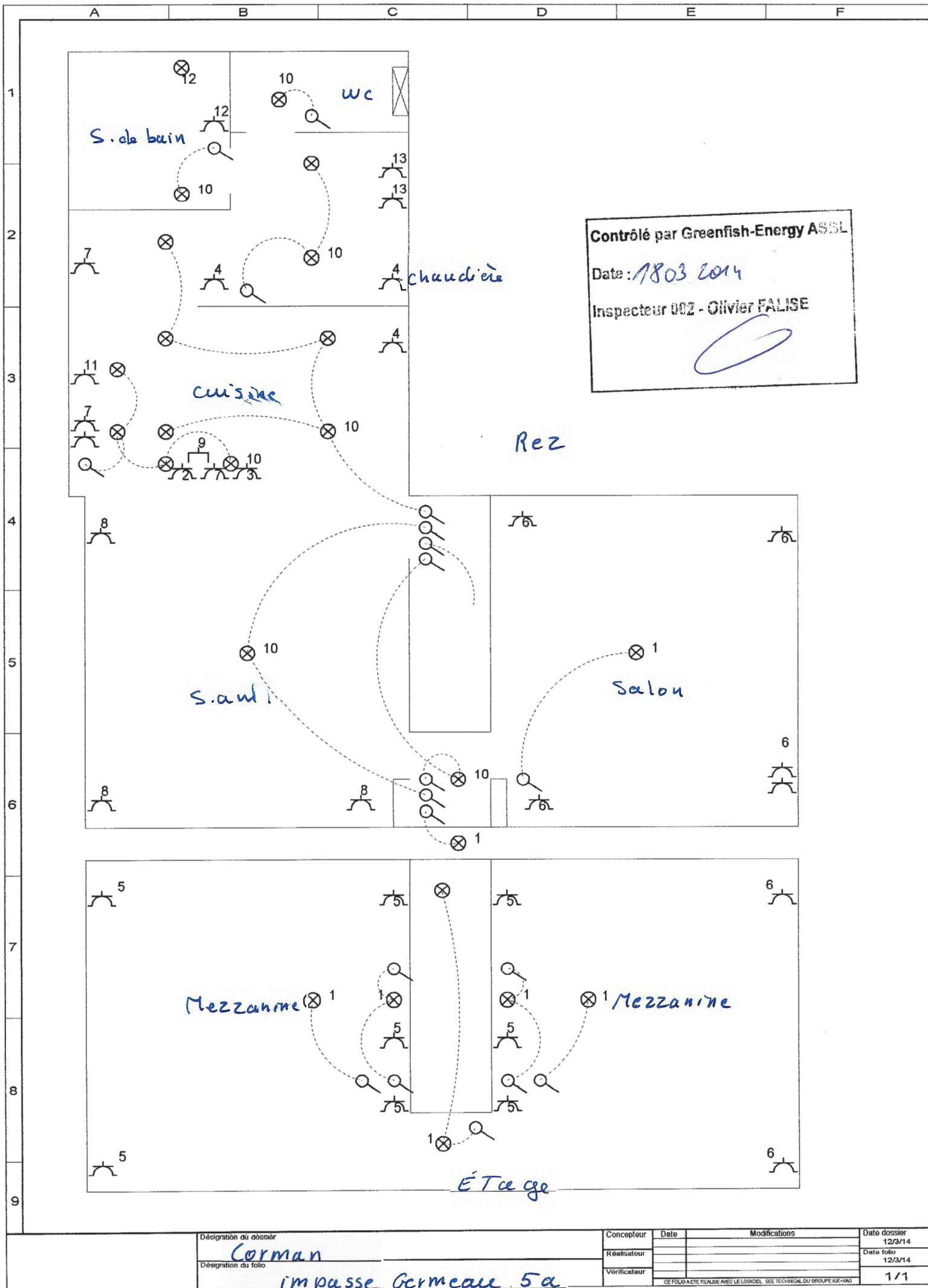
A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Olivier Falise", enclosed within a large, loopy oval shape.A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Olivier Falise", enclosed within a large, loopy oval shape. Above the signature, the text "Reso" and "vu le 3-4-14" is written in blue ink.

Diff II 63 0.3A



Contrôlé par Greenfish-Energy ASBL
 Date : 18032014
 Inspecteur 002 - Olivier PALISE

Designation du dossier	Concepteur	Date	Modifications	Date dossier
	Réalisateur			12/3/14
Designation du folio	Vérificateur			Date folio
				12/3/14
CE FOLIO A ETE REALISE AVEC LE LOGICIEL DES TECHNIQUE DU GROUPE JOE-MAG				2/2



Désignation du dossier Corman Désignation du folio impasse Germeaux 5a	Concepteur	Date	Modifications	Date dossier 12/3/14
	Réalisateur			Date folio 12/3/14
	Vérificateur			1/1
	CE FOUCAIRE A ÉTÉ RÉALISÉ AVEC LE LOGICIEL DESS TECHNIQUE DU GROUPE A&P-W&O			